

COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

**Compte rendu de la rencontre du 19 septembre 2024, 19 h
Au Centre culture et environnement Frédéric Back**

Contenu :

Tableau des présences

Compte rendu de la rencontre du 19 septembre 2024

Tableau des présences		
MEMBRES VOTANTS :	Marie-Josée Asselin	Présidente du CVAP et Vice-présidente du comité exécutif Conseillère municipale (Loretteville-Les Châtelés)
	Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale (Cap-aux-Diamants)
	Willem Fortin	Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste
	Mélanie Lévesque	Conseil de quartier de Maizerets
	Marjorie Ramirez	Conseil de quartier Vieux-Limoilou
	Eric Duguay	Conseil de quartier de Lairé
	Daniel Riverin (en remplacement de Jocelyn Gilbert)	Conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire
	Carl Bouchard	Conseil de quartier Chutes-Montmorency
	Florian Burkhard	Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale-Nationale
	MEMBRES NON VOTANTS :	Caroline Gates
Éloïse Richard Choquette		Administration portuaire de Québec
Philippe Charest-Gélinas		Administration portuaire de Québec
Philippe Robert		Direction de la Santé publique – CIUSSS de la Capitale-Nationale
Caroline Fleury		Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Frédérique Lavoie		Coordonnatrice du CVAP

Sujets	Discussions	Suivis
1. Mot de bienvenue		
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 19 septembre	L'ordre du jour est adopté, sur proposition de Carl Bouchard, appuyé par Mélissa Coulombe-Leduc.	
3. Adoption du compte-rendu du 27 juin	L'ordre du jour est adopté, sur proposition de Marjorie Ramirez, appuyé par Marie-Josée Asselin.	
4. Plan d'action : suivi du sous-comité	<p>Marjorie présente l'avancement du plan d'action.</p> <p>Questionnements qui ont été ajoutés aux éléments à surveiller dans le plan d'action :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Démarche de certification environnementale de l'APQ <ul style="list-style-type: none"> Contexte : <ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion de l'APQ au plan d'action fédéral en développement durable ○ Démarche de certification ISO 14 001 par l'APQ ○ Fonctionnement des démarches de certifications environnementales de l'APQ (ex. auto évaluation dans le cadre de l'Alliance verte) ○ Comparaison avec le Port d'Halifax qui s'est doté de la certification ISO 14 001 2. Suivi du projet de Glencore pour la mise en place d'une cale fermée pour les navires qui transportent le matte de nickel 3. Suivi du projet de conteneurs sur le site de QSL <ul style="list-style-type: none"> ○ Comprendre la nature du projet et ses effets environnementaux, et les impacts sur la population 4. Suivi des travaux de la commission consultative sur la qualité de l'air 5. Suivi des nouvelles normes sur les poêles à bois 	Transmettre version modifiée sur plan d'action pour vote en ligne.

	<p>Les membres du CVAP soulignent la qualité du travail de Marjorie et Mélanie.</p> <p>Questions</p> <p>Q : Est-ce que la question des poêles à bois fait partie du mandat du CVAP ?</p> <p>R : Ce n'est pas le mandat du CVAP, mais il y a un intérêt pour le sujet considérant que ça faisait partie des recommandations MEMS. On se demande à qui s'adresser considérant les travaux de la Commission consultative de la qualité de l'air.</p> <p>Marie-Josée Asselin mentionne qu'il s'agit du mandat de la Commission consultative sur la qualité de l'air. Il faut faire attention pour ne pas dédoubler les mandats. On peut s'adresser aux commissaires, ou à Mélissa et Marie-Josée.</p> <p>Q : Est-ce qu'on pourrait élargir les points abordés pour y inclure les nuisances (pas seulement la qualité de l'air) en lien avec les activités portuaires, qui sont souvent abordées par le conseil de quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire.</p> <p>R : Les membres sont d'accord pour ajouter cette mention au plan d'action (nuisances sonores, visuelles, camionnage, etc.)</p> <p>Marjorie propose un vote par courriel pour l'adoption du CVAP suite à l'envoi de la version avec l'ajout du point sur les nuisances. Les membres qui souhaitent faire des commentaires sur cette version pourront le faire par courriel.</p>	
<p>5. Suivi d'information de l'APQ et période d'échange</p>	<p>Faits saillants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 45 signalements reçus depuis la dernière rencontre. La plupart en lien avec les activités à l'Anse-au-Foulon. L'APQ a procédé à une nouvelle caractérisation des nuisances sonores pour constater leur évolution. Les équipes de l'APQ et de SoftdB (firme acoustique) ont passé deux nuits sur le terrain pour identifier les sources de bruit. - Quelques signalements dûs à la circulation sur les quais et sur le site. <p>Q : Est-ce que le couvert végétal a un impact sur le bruit ?</p> <p>R : La firme acoustique a choisi ce moment (en été) pour mesurer les bruits car ils ont jugé que c'était le plus optima</p>	

	<p>Q : Des conseils de quartier ont été rencontrés dans le cadre du projet de terminal de conteneurs de QSL. Est-il possible de savoir quels conseils de quartier ont été rencontrés et pour quelles raisons, considérant que l'APQ indique qu'il n'y a pas de projet déposé ?</p> <p>R : L'APQ a été interpellée par des conseils de quartier qui avaient des questionnements quant au projet, donc l'APQ a proposé de venir les rencontrer directement pour répondre aux interrogations.</p> <p>Q : Il n'y a toujours pas de projet déposé, malgré que le site du Fonds d'investissement (nouveau propriétaire de QSL) indique très clairement qu'il y a une intention de développer un projet?</p> <p>R : En vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact, le Port doit faire l'évaluation d'impacts des projets sur son territoire jusqu'à une certaine ampleur. Passé une certaine ampleur, c'est l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) qui prend le relais. Tant qu'il n'y a pas d'avis de projet déposé officiellement au Port, le processus d'évaluation et d'atténuation des impacts ne débute pas. C'est à ce moment, en amont des projets qu'un plan de consultation est élaboré. Lorsque nous recevons un projet, un plan de consultation sera élaboré avec le promoteur afin que celui-ci puisse venir présenter son projet aux membres du CVAP. Quel est le seuil de dimension des projets qui détermine qu'il n'y a pas d'étude d'impact.</p> <p>R : Pour un projet de cette envergure, c'est le Port qui fait l'évaluation. Pour l'instant, il n'y a pas de déclencheur qui mènerait à une évaluation par l'AEIC.</p>	
<p>6. Suivi d'information du MELCCFP</p>	<p>Depuis mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 signalements d'urgences environnementales (petits déversements) - 1 signalement pesticide dans le bassin Louise (régulé). Lutte aux algues envahissantes. - Signalement de l'incident chez Glencore (recherches en cours) - Un préavis d'ordonnance remis en juillet à Glencore (principalement pour les événements de décembre 2022 et -janvier 2023). En discussion sur les mesures qui seront prises. <p>Q : Est-ce que le ministère fait des liens entre les différents dossiers liés à Glencore (ex. dossier de la fonderie à Rouyn-Noranda) ou ce sont toujours des équipes différentes qui travaillent sur les dossiers distincts.</p> <p>R : Les directions régionales travaillent davantage en silo, sauf par exemple lorsque des amendes sont émises, on regarde ce qu'une entreprise a reçu comme sanction globalement. Aussi, pour les municipalités, on évalue si la municipalité est «délinquante» par catégorie séparément (gestion de l'eau, gestion des matières résiduelles, etc.) compte tenu que les secteurs d'activités d'une municipalité sont très vastes et sont souvent traités par des équipes différentes.</p>	

	<p>Q : Les résidents présents au conseil de quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire ont demandé récemment s’il serait possible d’ajouter une station de mesure de la qualité de l’air dans le secteur de l’Anse-au-Foulon. Aussi, la station de mesure en haut de l’Espace 400e est-elle du ressort de la Ville ?</p> <p>R : C’est une station Ville qui a été mise en place pour deux mois pour le projet temporaire de collecte simultanée. Elle a été démantelée à la fin du projet.</p> <p>R : Ce serait surprenant qu’il y ait une nouvelle station installée à Québec prochainement, compte tenu que la Ville est déjà très bien desservie à ce niveau comparativement à d’autres villes.</p> <p>L’installation de station de mesure de la qualité de l’air est de la juridiction du ministère, la Ville a besoin de l’autorisation du ministère pour en installer. L’objectif de la station doit être pris en compte pour éviter le dédoublement des mandats entre les paliers de gouvernements.</p> <p>Q : Les citoyens du quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire mentionnent qu’il y a eu de nouveaux épisodes de sucre sur les voitures et les maisons. Est-ce que le ministère et le Port en ont été informés ?</p> <p>R : Ce n’est pas dans les signalements reçus, il est important de sensibiliser les citoyens à l’importance de signaler les incidents pour que ce soit bien documenté.</p> <p>Plateformes de signalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MELCCFP ou Formulaire - Signalement à caractère environnemental - Port de Québec <p><u>Incident du 16 mai 2024 (dépassement de la norme de nickel)</u></p> <p>Le Port mentionne que ses stations de la 3e et 8e avenue n’ont pas détecté l’incident, il n’y pas de dépassement en ce qui a trait au nickel.</p> <p>Q : Est-ce qu’il y avait des bateaux cette journée-là?</p> <p>R : On sait que les vents soufflaient vers la station Vieux-Québec-Limoilou du ministère. Glencore était en entretien. Des analyses sont faites pour comprendre ce qui aurait pu causer le dépassement.</p>	
<p>7. Suivi d’information de la santé publique</p>	<p>Philippe Robert présente le plan d’action 2022-2027 du Comité intersectoriel sur la contamination environnementale et la qualité de l’air dans l’arrondissement La Cité-Limoilou (CICEL).</p> <p>Voir la présentation : https://cvap.quebec/wp-content/uploads/2015/01/Plan_action_CICEL_2022-2027.pdf</p>	

	<p>Faits saillants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se base sur les recommandations du rapport Mon environnement ma santé - 6 axes et 33 actions, portés par les membres du CICEL. - Certains indicateurs sont généraux, d'autres relèvent individuellement des membres. - Un axe concerne la gestion des poussières et réduction des émissions de nickel. <p>En savoir plus : https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/sante-environnement/cicel</p> <p>Q : Les médias ont fait part d'un rapport publié par l'INSPQ sur les sources de contaminants atmosphériques et sonores. Où peut-on le consulter ?</p> <p>R : Philippe en a également pris connaissance par les médias. Le MELCCFP a fait réaliser l'étude par une entente de service avec la chercheuse.</p> <p>Voir l'étude : https://www.demandesinfos.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/air/9610_fiche.pdf</p>	
8. Varia		
9. Fin de la rencontre		